

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2016**

Adoption du procès verbal du Conseil Municipal du 18 février 2016

LE PROCES VERBAL EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DÉCISIONS prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

*** Convention de mise à disposition à titre onéreux d'une salle –local rez-de-chaussée immeuble 22 rue de la République.**

Signature d'une convention de mise à disposition à titre onéreux avec Mme Lafuente, psychologue d'un local pour l'organisation d'un atelier mémoire du 6 avril au 30 juin 2016, en direction des personnes âgées, dans le cadre du dispositif de prévention du vieillissement cognitif pour les seniors.

La mise à disposition est effective moyennant une indemnité forfaitaire globale de 300 €

*** contrat de location à usage d'habitation – 34 chemin de la Saudrune appartement n°103 de type 2 bis.**

Signature d'un contrat de location avec Monsieur Cotrez Florent à compter du 1^{er} avril 2016 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant du loyer : 450 €/mois
- durée : 6 ans
- surface : 43 m² + une mezzanine

FINANCES

Ordre du jour n°1 : Compte Administratif 2015.

Le Conseil Municipal, après présentation du Compte Administratif 2015 par Monsieur le Maire, procède au vote en son absence sous la présidence de Monsieur Roger Maurel, 1^{er} adjoint.

Le compte administratif 2015 est arrêté aux chiffres suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	5 950 114.33 €
Recettes :	8 586 090.93 €
Résultats excédentaires :	2 635 976.60 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	2 137 453.06 €
Recettes :	3 668 202.16 €
Solde d'exécution :	1 530 749.10 €

RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	970 682.44 €
Recettes :	0 €
Solde :	- 970 682.44 €

Résultat des votes

POUR : 17 + 4 P

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 + 1 P (Mme DELMAS-M. BONHOMME- NOVALES –CHAMINANT + 1 P)

DÉLIBÉRATION ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Ordre du jour n°2 : Compte de Gestion.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat des votes

POUR : 17 + 4 P

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 + 1 P (Mme DELMAS- M.BONHOMME-NOVALES-CHAMINANT + 1P)

DÉLIBÉRATION ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Ordre du jour n°3 : Affectation des résultats.

Il est exposé au Conseil Municipal la nécessité d'affecter les résultats constatés sur le compte administratif 2015.

Il est rappelé qu'avant toute affectation, le compte administratif présentait la situation suivante :

- excédent de fonctionnement : 2 635 976. 60 €
- solde d'exécution de la section d'investissement : 1 530 749. 10 €
- solde des restes à réaliser d'investissement : - 970 682. 44 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'effectuer une affectation en réserves d'investissement pour : 1 035 976. 60 €
- de reporter en section de fonctionnement : 1 600 000. 00 €
- de reporter en section d'investissement : 1 530 749.10 €

Le Conseil Municipal décide :

- d'effectuer une affectation en réserves d'investissement pour : 1 035 976. 60 €
- de reporter en section de fonctionnement : 1 600 000. 00 €
- de reporter en section d'investissement : 1 530 749.10 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat des votes

POUR : 17 + 4 P

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 + 1 P (Mme DELMAS- M.BONHOMME- NOVALES-CHAMINANT + 1P)

DÉLIBÉRATION ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Ordre du jour n°4 : Budget primitif 2016.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour 2016 et invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet.

Le projet de budget primitif pour 2016 proposé est arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

<u>Dépenses :</u>	7 603 150. 00 €
<u>Recettes :</u>	7 603 150. 00 €

Section d'investissement :

<u>Dépenses :</u>	Crédits de l'année :	5 322 377. 26 €
	Reports :	970 682. 44 €
	Total du budget :	6 293 059. 70 €

<u>Recettes :</u>	Crédits de l'année :	6 293 059. 70 €
	Reports :	0 €
	Total du budget :	6 293 059. 70 €

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2016 tel que proposé,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat des votes

POUR : 17 + 4 P

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 + 1P (Mme DELMAS-M.BONHOMME-NOVALES-CHAMINANT + 1 P)

DÉLIBÉRATION ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Ordre du jour n°5 : Vote du taux des trois taxes.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des trois taxes pour 2016 :

Taxe d'habitation : 15, 37 %

Taxe foncière bâti : 21, 59 %

Taxe foncière non bâti : 116, 72 %

Le Conseil Municipal :

- vote le taux des trois taxes tel qu'énoncé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat des votes

POUR : 17 + 4 P

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 + 1P (Mme DELMAS-M.BONHOMME-NOVALES-CHAMINANT + 1 P)

DÉLIBÉRATION ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Ordre du jour 5 bis : Emprunt communal 2016.

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 260 000, 00 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par la Banque Postale,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 260 000, 00 EUR
Durée du contrat de prêt : 12 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2028

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 260 000,00 EUR
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 30/05/2016 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,59 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement
et d'intérêts : périodicité annuelle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant
du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0, 20 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ordre du jour n°6 : Politique immobilière 2015.

En vertu de l'article 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « le bilan des acquisitions et cessions immobilières donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal ».

Il est donné lecture du bilan des cessions et acquisitions immobilières effectuées par la ville de Frouzins en 2015.

Bilan des acquisitions 2015 :

Références	Vendeur	Prix
Immeuble non bâti figurant au cadastre section BA n°146 et BA 202 (Roussimort)	Consorts Berdeil	1€
Immeuble non bâti figurant au cadastre section BA n°148 (Roussimort)	M.et Mme Marty	1€
Immeuble non bâti figurant au cadastre section BA n°276 et 278 (Roussimort)	M.Blandinières	1€
Immeuble non bâti figurant au cadastre section AA n°290 (rue G.Berdeil)	M. et Mme Martin	1€

Bilan des cessions 2015 :

Références	Acheteur	Prix
Immeuble non bâti figurant au cadastre section AA n°288 (rue G.Berdeil)	M.et Mme Martin	1€
Maisons d'habitations situées au 6-8 rue G.Berdeil (parcelles AA n°272, AA n°274 et AA n°277)	SA COLOMIERS HABITAT	100 000 €

Le Conseil Municipal prend acte de la politique immobilière 2015 de la commune.

Ordre du jour n°7 : Prises en charge à l'inventaire communal.

Il est exposé au conseil municipal qu'il a été nécessaire d'acquérir :

- du matériel informatique pour le serveur auprès de Materiel.Net pour un montant de 270.65 € HT;
- un module congés (logiciel RH) auprès de CEGID PUBLIC, pour un montant de 400 € HT;

Compte tenu de la valeur inférieure à 762,25 € de ces biens, de leur nature et leur durabilité, il est nécessaire de délibérer afin qu'il soit inscrit à l'inventaire communal et imputé en section d'investissement.

Vu l'instruction de la comptabilité publique, le conseil municipal :

- approuve la décision ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ordre du jour n°8 : Autorisation de signer une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) Ville de Frouzins – Société SAS LE CLOS DE JADE

Vu les articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du code de l'urbanisme,

Vu le décret du 22 mars 2010,

Monsieur le Maire expose au conseil le projet d'aménagement et de constructions porté par la société SAS LE CLOS DE JADE sur les parcelles cadastrées section AX n°122a et b-123a et b-124a (une partie) situées 21 ter Chemin de la Cendère à FROUZINS (31270).

L'accomplissement de cette opération est conditionné par la réalisation d'un certain nombre d'équipements publics par la commune.

Aussi, la société SAS LE CLOS DE JADE a-t-elle sollicité la signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial ayant pour objet de définir les modalités de prise en charge financière de ces équipements publics.

Les participations dues au titre de la présente convention se substitueront à la taxe d'aménagement. Il est donné lecture du projet de convention de PUP.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention avec la SAS LE CLOS DE JADE ou toute société ou personne physique ou morale qui leur succéderait dans ses droits et obligations et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

FONCTION PUBLIQUE

Ordre du jour n°9 : création de postes.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de procéder à la création des postes énoncés ci- après:

Nombre de postes	Nature du grade	Temps complet ou incomplet
1	ATSEM 1^{er} classe	Temps non complet – 27h30/35h00
1	ATSEM 1^{er} classe	Temps non complet - 20h00/35h00
1	Adjoint technique 1^{er} classe	Temps non complet – 26h55/35h00

Le conseil municipal :

- Approuve cette proposition
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision et,
- Prévoit les crédits budgétaires nécessaires

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

INTERCOMMUNALITÉ

Ordre du jour n°10 : Avenant à la convention constitutive de groupement de commandes pour les prestations liées à la fourniture d'énergie

Vu la délibération du conseil municipal du 26/03/2015 autorisant le maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'énergie (fourniture en électricité et fourniture de gaz),

Vu la délibération du comité syndical du SIVOM de la Saudrune en date du 10/02/2016 proposant la signature d'un avenant permettant l'intégration la commune de Lamasquère dans ce groupement,

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'avenant à la convention de groupement de commandes « Fourniture d'Energie » ainsi présentée ;
- D'autoriser Monsieur Bermond, Adjoint au Maire, à signer avec le SIVOM de la Saudrune et les autres communes le dit avenant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ordre du jour n°11 : Information concernant la fusion d'AXE SUD, de la Communauté d'Agglomération du Muretain et de la Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle.

Monsieur le Maire explique l'historique de la fusion et les conséquences éventuelles pour la commune à l'aide d'une vidéoprojection. En effet, actuellement, la CAM n'exerce pas toutes les compétences de la communauté de communes AXE SUD (école de musique, instruction du droit des sols) et, inversement elle exerce des compétences qui ne sont pas exercées par AXE SUD (service ASTEM, animation périscolaire et CLSH...). Se pose alors la question des futures compétences du futur EPCI qui sera créé.

La séance est levée à 21H20

Le Maire,
Alain BERTRAND